

N°DCA-2021-023

- Membres théoriques :
20
- Membres en exercice :
20
- Membres présents :
19
- Pouvoirs :
2
- Votants :
18



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

Le 06 septembre 2021, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 16 août 2021, s'est réuni à l'Hôtel du département sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 19 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Louisa COUPPEY, Claire GUEROULT, Christine MOREL, Dominique TESSIER.

MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Bastien CORITON, Gérard COLIN, Julien DEMAZURE, Dominique METOT, Nicolas ROULY, Didier TERRIER, Jean-Pierre THEVENOT.

Suppléants

MM. Joël DECOUDRE, Hervé GUERARD (sans voix délibérative) et Laurent JACQUES (sans voix délibérative).

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel Rémy WECLAWIAK, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Commandant Julien HURE, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL, Pascal GRESSER, Payeur départemental et Mme Béatrice DUFOUR.

III. Membre de droit :

M. Pierre-André DURAND, Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime.

IV. Pouvoirs :

Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK à Monsieur André GAUTIER,
Monsieur Guillaume COUTEY à Monsieur Bastien CORITON.

Étaient absents excusés :

Mmes Virginie LUCOT-AVRIL – représentée, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Gladys TEINTURIER – représentée.

MM. Guillaume COUTEY, Florent SAINT-MARTIN, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE, le Capitaine Nicolas VACLE.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
<i>Modernisation et sécurisation</i>	<i>Garantir la sécurité</i>	<i>Sécurité fonctionnelle et administrative</i>

*
* *

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1424-27.*

*
* *

En application des dispositions de l'article L.1424-27 du code général des collectivités territoriales, les membres du Bureau du Conseil d'administration sont élus parmi les membres du Conseil d'administration ayant voix délibérative à la majorité absolue de ces derniers lors de la réunion suivant chaque renouvellement.

Un vice-président, au moins, est élu parmi les maires représentant les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou si aucun maire ne siège au Conseil d'administration, parmi les représentants des communes et des EPCI.

Si l'élection n'est pas acquise lors des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, elle est acquise au bénéfice de l'âge.

Il sera procédé à l'appel à candidature puis à l'élection du 1^{er} vice-président du Conseil d'administration, membre par membre dans les conditions prévues à l'article 16 du règlement intérieur.

*
* *

Après avoir procédé à l'appel à candidature et à l'élection à main levée, Monsieur Nicolas BERTRAND est élu 1^{er} vice-président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime.

Les résultats sont portés au procès-verbal ci-joint.

Le Président du Conseil d'administration,

Signé électroniquement, le 09/09/2021
Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20210909-DCA-2021-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2021

Affichage : 09/09/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

